



# ACTION DES SALARIÉ-E-S DU SECTEUR ASSOCIATIF

**Syndicat ASSO**  
A l'union syndicale Solidaires  
144 boulevard de la Villette  
75019 Paris

Aux membres du Bureau, Conseil d'administration  
Mouvement Associatif  
28 place Saint Georges  
75009 Paris

A Paris le 29 novembre 2017,

## **Objet : Positionnement ASSO sur la suppression des emplois aidés 2017 et 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous sollicitons pour le syndicat ASSO, syndicat défendant spécifiquement les salarié.e.s du secteur associatif, concernant l'annonce brutale du gouvernement de supprimer 149 000 emplois aidés pour 2017 et 110 000 pour 2018. Dans toute la France, ASSO s'organise avec différentes organisations syndicales et associatives pour dénoncer cette décision et structurer la défense des emplois, déjà trop précarisés, des structures associatives, du service public et plus largement du secteur non-marchand.

Depuis sa création en 2010, ASSO dénonce la précarité de ces postes jetables et affirme que ces salarié.e.s ont de vrais métiers, qu'il serait temps de reconnaître par de vrais salaires, avec la même protection sociale, la même comptabilisation dans la masse salariale et les mêmes garanties que les autres salarié-e-s ! Le chaos généré dans de nombreuses structures par la suppression des aides à l'emploi prouvent la nécessité réelle que ces missions soient assurées par des salarié.e.s reconnu.e.s et rémunéré.e.s pour leurs qualifications.

Nous dénonçons et refusons les annonces gouvernementales qui veulent calmer les esprits en proposant 25 millions d'euros d'aides supplémentaires à travers le FDVA (ce qui est très très insuffisant), pour les petites associations, en mettant en place une "semaine de l'engagement" ou en appelant les préfetures à "mobiliser le contingent des volontaires en service civique". Comment la mise en place d'une semaine de l'engagement pourrait être une réponse crédible à la suppression de 260 000 emplois...? Mobiliser les volontaires ? Le service civique n'est pas un emploi, il n'est pas encadré par le code du travail, ne bénéficie d'aucune protection sociale et, en conséquent, ne doit pas correspondre à une fiche de poste d'emploi salarié. Plus que cela, ce dispositif précarise notre jeunesse et fait du secteur non-marchand et du secteur associatif un complice de l'appauvrissement et de la précarisation de notre jeunesse. Il met en danger la pérennité des emplois et fragilise les

missions d'intérêt général et de services publics assurées par le secteur non-marchand, in fine, il pénalise l'ensemble des usagers.

Nous savons que le Mouvement associatif revendique un gel de la décision du gouvernement sur les contrats aidés et demande une concertation avec le gouvernement, concertation lancée officiellement le 9 novembre sans que les représentant.e.s des salarié.e.s en soient informé.e.s. Par la présente, nous soulignons la place centrale de notre syndicat qui représente les salarié.e.s du secteur associatif et donc les premier.ère.s touché.e.s par cette politique. L'absence de prise en considération de notre syndicat par votre organisation pour mener le dialogue social souligne la non-reconnaissance de votre organisation aux revendications que les salarié.e.s portent sur cette question. Devons-nous vous rappeler la tradition de dialogue social paritaire qui prévaut dans notre pays ?

Par ce courrier nous souhaitons affirmer nos positions sur ce dossier et plus largement sur le besoin de financement du secteur associatif pour avoir des emplois pérennes et de qualité


1. **Le maintien des emplois et la CDI-sation de tou.te.s les salarié.e.s en emplois aidés**
2. **L'abrogation des mesures dérogatoires au droit du travail** (prime de précarité pour tous les CDD, comptabilisation dans les effectifs de l'entreprise, un volume horaire de 24h minimum...)
3. **Un financement pérenne et durable à la hauteur des besoins pour le secteur non-marchand** prenant la forme de subvention de fonctionnement pluriannuelle
4. **Une politique de l'emploi associatif qui garantit la "normalité" des droits des travailleurs associatifs** sur le modèle du Fonjep et abolit les contrats atypiques qui dérogent aux droits du travail (contrat d'engagement éducatif, contrat aidé, service civique, etc.).
5. **L'abrogation des exonérations patronales attachées aux contrats aidés et aux bas salaires** (CITS)
6. **Le retrait de la loi El Khomri et des ordonnances Macron (loi travail XXL)**

Nous demandons que les revendications des salarié.e.s associatifs soient prises en compte et exigeons qu'ASSO soit reconnu en tant qu'acteur qui porte et défend la voix des salarié.e.s du secteur associatif en France.

Dans l'attente de votre retour, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, en nos cordiales salutations.

F. MARTINEZ  


Pour le Syndicat ASSO,

Demeure Clara  


Le Syndicat ASSO est affilié à l'Union Syndicale Solidaires

**Solidaires**



**ACTION DES SALARIÉ.E.S  
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Syndicat ASSO  
144 Boulevard de la Villette 75019 Paris  
[contact@syndicat-asso.fr](mailto:contact@syndicat-asso.fr) / [www.syndicat-asso.fr](http://www.syndicat-asso.fr)